

PROCÈS-VERBAL
UNIVERSITÉ DE MONCTON
**CONSEIL DE LA FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES
ET DE LA RECHERCHE**

Le 1^{er} décembre 2017, 13 h 30
Local 136 A&B, Pavillon Léopold-Taillon

Présences :

Donatien Avelé (Administration)
Sonia Blaney (Sc. des aliments, nutrition et études familiales)
Roger Boudreau (Ingénierie)
Francis Bourgoïn (Représentant étudiant)
Jimmy Bourque (Sciences de l'éducation)
Jamel Ghouili (Ingénierie)
Grant Handrigan (Kinésiologie et loisir)
Simon Lamarre (Sciences)
Geneviève Latour (Représentante étudiante)
Francis LeBlanc (Président)
Manon LeBlanc (Sciences de l'éducation)
Denise Merkle (Arts et sc. sociales : sciences humaines, langues, linguistique et littérature)
Christine Paulin (Arts et sc. sociales : sciences sociales)
Annie Roy-Charland (Psychologie)
Lise Savoie (Travail social)
François Vigneau (Vice-doyen)

Absences :

Lacina Coulibaly (Edmundston)
Anik Dubé (Science infirmière)
Gérard Fillion (Administration)
Nicholas Léger-Riopel (Droit)
Patrice Nicolas (Arts et sc. sociales : beaux-arts)
Sébastien Plante (Shippagan)
Gilles Robichaud (Sciences)

Le quorum est constaté et la réunion débute à 13 h 32.

Le doyen présente le nouveau représentant étudiant aux membres du Conseil.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R-01-CFESR-171201 : Denise Merkle, appuyée par Christine Paulin, propose que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 20 OCTOBRE 2017

R-02-CFESR-171201 : Roger Boudreau, appuyé par Sonia Blaney, propose que le procès-verbal de la réunion du 20 octobre 2017 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE
1 abstention**

3. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU 20 OCTOBRE 2017

[4.] Rapport du Comité de nomination des membres associés et de reconnaissance des groupes de recherche

Le suivi des dossiers de membres associés et de groupe de recherche a été assuré.

[5.A.] Rapport du Comité des programmes de cycles supérieurs – Modification du programme de Maîtrise en travail social

Les documents ont été acheminés au Comité des programmes.

[10.] Conversion salariale

Vu l'absence du membre responsable de ce point, celui-ci est reporté à la prochaine réunion.

4. RAPPORT DU COMITÉ DE NOMINATION DES MEMBRES ASSOCIÉS ET DE RECONNAISSANCE DES GROUPES DE RECHERCHE

Le vice-doyen présente une demande de statut de professeur associé.

A. PROFESSEUR ASSOCIÉ

R-03-CFESR-171201 : François Vigneau, appuyé par Lise Savoie, propose que le statut de professeur associé à l'École de travail social de monsieur Paul Grell soit renouvelé pour un mandat régulier de trois ans (1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES DE CYCLES SUPÉRIEURS

A. CRÉATION DU PROGRAMME DE CERTIFICAT DE DEUXIÈME CYCLE EN LITTÉRATIE ET FRANCISATION

La création du programme de Certificat de deuxième cycle en littératie et francisation a été présentée par la Faculté des sciences de l'éducation. Ce certificat est un programme de 18 crédits entièrement médiatisé offert à temps partiel.

À la section 2.3 du document CPR-1, il faut modifier le deuxième point comme suit : « Avoir une moyenne cumulative de 3,00 sur 4,30 ou plus ». On demande de reformuler le deuxième paragraphe de la section 2.4 dans le document CPR-1 afin que ce soit clairement indiqué que six cours sont nécessaires pour ce programme, soit quatre cours obligatoires, un cours de l'option A et un cours de l'option B. Dans le document CPR-3 sous les conditions particulières d'admission, il faut enlever le point sur la moyenne cumulative puisqu'il s'agit d'une condition générale.

R-04-CFESR-171201 : Jimmy Bourque, appuyé par Francis Bourgoïn, propose que la création du Certificat de deuxième cycle en littérature et francisation soit adoptée sous réserve de modifications mineures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. PROPOSITION DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT 27 – CRÉDITS RECONNUS EN ÉQUIVALENCE

On suggère de fusionner en un seul règlement les crédits reconnus en équivalence pour les cycles supérieurs à la suite de l'harmonisation du barème de notes des deuxième et troisième cycles.

R-05-CFESR-171201 : François Vigneau, appuyé par Jimmy Bourque, propose que la modification au règlement 27 soit adoptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. GRILLE D'ÉVALUATION DU CONCOURS RÉGULIER

Le doyen demande aux membres s'ils veulent abolir, maintenir, modifier ou simplifier la grille d'évaluation du concours régulier.

Une discussion suit. Les membres sont en accord que la grille est utile à l'évaluation des demandes de subvention ainsi qu'à la préparation des demandes. Il y a des modifications à apporter à celle-ci afin d'explicitier les critères essentiels du concours.

On convient de maintenir la grille telle quelle lors du prochain concours. Durant l'évaluation des demandes de subvention du concours régulier, les membres détermineront les changements à apporter à la grille.

8. POLITIQUE SUR LES ÉDITEURS MALHONNÊTES

Afin de prévenir les publications dans des revues prédatrices et de mettre en place un processus pour le traitement des dossiers de publication, le doyen propose aux membres une politique sur les éditeurs malhonnêtes.

Une discussion a lieu relativement à l'importance de la responsabilité des professeures et professeurs dans la vérification de leurs publications. Les membres s'entendent pour écarter les dossiers qui comporteraient des publications parues dans des revues prédatrices, tant pour les concours que pour les nominations.

À la suite de cette discussion, au deuxième paragraphe de la section 3 du projet de politique sur les éditeurs malhonnêtes, la phrase « Les références identifiées comme étant associées à des éditeurs malhonnêtes ne seront pas prises en compte dans l'étude du dossier. » est remplacée par « Le cas échéant, le dossier sera rejeté. ».

R-06-CFESR-171201 : Simon Lamarre, appuyé par Annie Roy-Charland, propose que la politique sur les éditeurs malhonnêtes soit adoptée telle que modifiée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La politique entre en vigueur immédiatement. Les membres s'entendent pour que les professeures et professeurs ainsi que les comités des études supérieures (CES) soient sensibilisés à cette nouvelle politique.

9. CONCOURS RÉGULIER DE SUBVENTION DE RECHERCHE

Le doyen propose des changements au descriptif du concours régulier de subvention de recherche. Dorénavant, les subventions accordées seront d'une durée de deux ans et les nouvelles professeures et nouveaux professeurs seront priorisés même s'ils détiennent une subvention d'un grand conseil. La date limite du concours est avancée au 15 février.

On convient de poursuivre la pratique qui consiste à limiter à mille dollars par année la subvention accordée aux détentrices et détenteurs de subvention des grands conseils. Cette règle s'étend dorénavant également aux organismes reconnus selon l'article 24.18.02 de la convention collective de l'ABPPUM et aux professeures et professeurs ayant des crédits de dégrèvement selon l'article 24.18.03.

Une case sera ajoutée dans le formulaire afin que la professeure ou le professeur puisse identifier le comité d'évaluation désiré (arts et sciences sociales ou sciences fondamentales et appliquées).

Les demandes de subvention du concours régulier sont évaluées en fonction de quatre critères :

- Excellence du dossier de réalisations
- Mérite et qualité du projet de RDCI proposé
- Contribution à la formation de chercheuses et chercheurs
- Justification du budget

La satisfaction des deux premiers critères et d'au moins un des deux autres critères est essentielle à l'obtention d'une subvention.

Le descriptif modifié sera envoyé aux membres avant l'annonce du concours.

R-07-CFESR-171201 : Annie Roy-Charland, appuyée par Donatien Avelé, propose que le descriptif du concours régulier de subvention soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. CONVERSION SALARIALE

Étant donné l'absence du membre responsable de ce point, celui-ci est reporté à la prochaine réunion.

11. INFORMATIONS

A. LISTE DE LOCAUX POUR LES SOUTENANCES DE THÈSE

La FESR a produit une liste des locaux utilisés pour les soutenances de thèse en collaboration avec les secrétaires de comités des études supérieures (CES). Deux membres souhaitent que le local A231 du pavillon Jeanne-de-Valois soit retiré de la liste, car celui-ci n'est pas adéquat pour les soutenances. Un autre membre porte à notre attention que les locaux du pavillon Rémi-Rossignol ne sont pas appropriés pour les soutenances étant donné que ce sont des auditoriums.

B. PLAN DE COURS

Comme suite à la décision du Conseil de la FESR de ne pas présenter de projet de règlement sur le plan de cours aux cycles supérieurs, le Sénat académique demande au Conseil d'en adopter un. Le représentant étudiant siégeant au Sénat informe les membres qu'il y a eu un précédent au 2^e cycle qui explique cette requête.

C. PROGRAMMES AVEC THÈSE À TEMPS PARTIEL

Le Comité spécial sur les programmes avec thèse à temps partiel a examiné la possibilité d'offrir des programmes à mi-temps au deuxième cycle. Ce point sera présenté à une prochaine réunion des vice-doyennes et vice-doyens (RVD). Un membre informe le doyen qu'il faut aussi explorer la possibilité au 3^e cycle vu qu'il semblerait qu'il puisse y avoir de la demande pour de tels cheminements.

12. AUTRES

Aucun nouveau point n'est soulevé.

13. CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 13.

Préparé par Natalie C. LeBlanc
Secrétaire de la réunion